

**SOUSSION AU COMITÉ PERMANENT
DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE
EN VUE DE L'EXAMEN LÉGISLATIF DE LA LOI SUR
LE DROIT D'AUTEUR**

**Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la
technologie
131, rue Queen, 6^e étage
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6**

À propos de Campus Stores Canada

Campus Stores Canada (CSC) est la seule organisation au Canada qui offre des services aux commerces de campus collégiaux et universitaires détenus et gérés par des investisseurs institutionnels. Plus de 80 magasins affiliés sur le territoire national offrent des services au million d'étudiants de niveau postsecondaire du Canada en assurant un accès équitable et légal à des ressources d'apprentissage de grande qualité, essentielles aux progrès des connaissances et à la réussite.

La mission de CSC est de donner voix aux commerces de campus postsecondaires canadiens détenus et gérés par des investisseurs institutionnels et leur donner accès à du matériel et des services de qualité, ce qui leur permet de servir leurs organisations de la manière la plus efficace afin d'assurer la réussite des étudiants.

L'énoncé général de valeur représentant le mieux ses membres est le fait que le CSC mène ses affaires avec intégrité, transparence et responsabilisation de ses membres et des divers intervenants.

C'est en tenant compte de ces valeurs et de ces intentions que Campus Stores Canada apprécie l'occasion qui lui est ici donnée de faire part de ses points de vue concernant la *Loi sur le droit d'auteur*, plus particulièrement en ce qui a trait à l'équilibre critique entre les droits des créateurs de contenu et ceux des utilisateurs de contenu.

Perspective centrale en provenance des lignes de front de l'éducation

Les facultés, les employés et les étudiants des collèges et des universités du Canada sont les utilisateurs principaux du matériel protégé par la Loi sur les droits d'auteur et ils sont souvent les auteurs et les créateurs de ce contenu. Ainsi, pour les membres de CSC, le désir d'équilibre en matière de protection des droits des créateurs est aussi essentiel que le désir d'assurer un accès équitable au contenu pour les étudiants et les enseignants.

CSC croit que toute législation appuyant la prise de décision à des niveaux éloignés des lignes de front de l'éducation (les facultés, les employés et les étudiants mentionnés ci-dessus) n'offre pas de valeur là où elle serait la plus nécessaire. Les lignes directrices existantes concernant l'éducation en tant qu'objet de l'utilisation équitable offrent le degré nécessaire de respect des droits d'auteur directement sur les campus à l'échelle du Canada tout en permettant l'atteinte du mandat principal d'assurance de l'accessibilité du matériel éducatif légal pour les étudiants.

Un rapport de 2016 provenant du *Conseil américain de l'éducation* indique que les établissements d'enseignement supérieur pourraient en apprendre d'autres industries pour ce qui est de l'importance de la responsabilisation de première ligne de plusieurs personnes au sein de leurs rôles plutôt que la diversité des intérêts spéciaux des intervenants lorsque la prise de décision est centralisée. De plus, les organisations doivent favoriser la décentralisation des pouvoirs de décision qui utilise des renseignements transparents et pertinentsⁱ.

Sous sa forme actuelle, l'utilisation équitable énonce clairement l'utilisation précise, transparente et mesurable par les établissements d'enseignement supérieur, ce qui permet la flexibilité de fournir des solutions créatives menant à l'engagement d'une éducation abordable et efficace et à la protection simultanée des droits des créateurs de contenu.

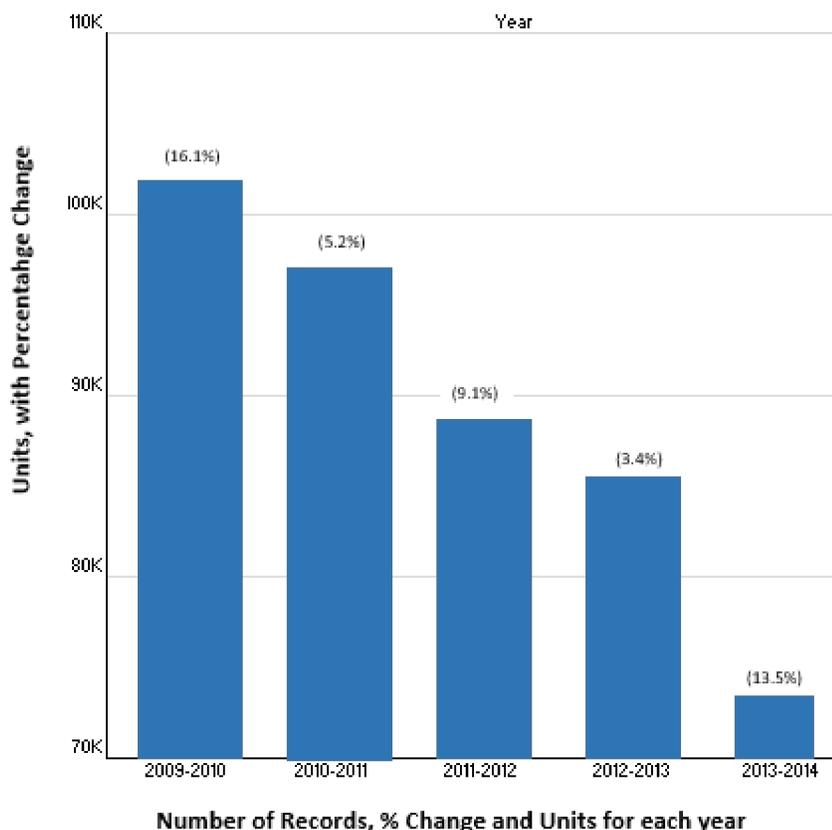
Nouveaux contextes en matière d'éducation et de matériel pédagogique

Alors que l'industrie de l'édition passe du matériel d'apprentissage imprimé au matériel d'apprentissage numérique, les divers intervenants impliqués dans la production de matériel pédagogique doivent relever le défi de redéfinir leurs rôles au sein de ce contexte en évolution. Les intervenants les plus près des lignes de front de l'éducation se concentrent sur l'adaptation aux changements et sur l'application de stratégies novatrices, alors que les parties plus éloignées des lignes de front cherchent à mettre en place des lois restrictives et rétrogrades qui entravent la créativité et, au bout du compte, les parcours efficaces d'apprentissage.

Les sociétés de gestion des droits d'auteur qui suggèrent que l'industrie de l'édition pédagogique a subi les effets négatifs de l'utilisation équitable omettent de reconnaître que l'importante baisse des recettes a commencé bien avant que le Canada ne mette à jour la *Loi sur le droit d'auteur* afin d'y inclure l'utilisation équitable pour fins d'utilisation didactiqueⁱⁱ.

New Course Book Unit Sales

Average unit sales across 74 stores in North America, including 15 from Canada



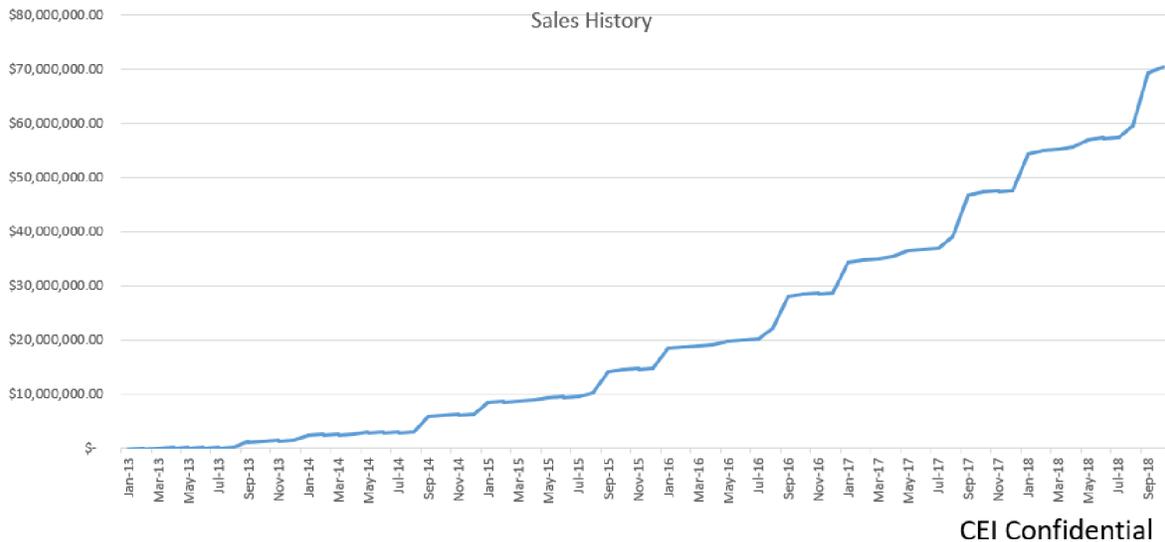
Les données fournies par des universités canadiennes montrent de façon concluante que cela représente une réorientation au niveau des dépenses, plutôt qu'une baisse des recettes. Davantage d'argent est consacré aux permis puisque les organisations investissent énormément dans l'accès au matériel pouvant être utilisé en classe à des fins de rechercheⁱⁱⁱ.

Depuis la mise en œuvre de la *Loi sur la modernisation du droit d'auteur*, en 2012, les universités et les collèges ont dépensé des millions de dollars annuellement pour l'acquisition et la délivrance de permis d'utilisation de contenus protégés par le droit d'auteur.

Alors que le prix du matériel pédagogique imprimé ne cesse d'augmenter, les étudiants ne voient plus l'utilité des manuels à usage unique onéreux et en tant qu'utilisateurs finaux du matériel d'apprentissage, ils recherchent d'autres options.

Campus eBookstore, une entreprise qui offre du matériel pédagogique numérique aux étudiants par l'intermédiaire des commerces de campus, a vu ses ventes de nouveaux produits numériques novateurs croître de façon régulière^{iv}.

Cumulative sales from Jan 2013



La chute drastique des ventes unitaires de manuels va de pair avec une hausse tout aussi drastique de la fourniture de matériel numérique novateur. Il ne s'agit pas d'une preuve de l'incidence négative de l'utilisation équitable sur l'industrie, mais bien d'une preuve que les étudiants valorisent l'achat de ressources d'apprentissage accessibles plutôt que les modèles restrictifs et désuets d'accès aux publications.

Des rapports provenant de sociétés de gestion des droits d'auteur semblent davantage viser la protection d'un modèle commercial en déclin que la protection des droits d'auteurs, la protection des créateurs de contenus ou la protection de l'accès des utilisateurs aux ressources destinées à l'éducation au XXI^e siècle.

L'application d'un tarif global pour tous les étudiants au niveau de l'institution étouffe l'innovation, la créativité et la collaboration entre les intervenants contribuant à la promotion de l'éducation. Une telle mesure s'oppose directement à l'importance de l'adaptation continue à un marché éducationnel en constante évolution.

Top Hat, une entreprise de Toronto fondée en 2009, favorise la coédition et la mise en œuvre d'une technologie engageante, tout en offrant aux étudiants la possibilité d'économiser le coût élevé des manuels scolaires physiques. Le modèle commercial de l'entreprise défie les modèles d'édition traditionnels et fait en sorte que les éditeurs de manuels scolaires perdent des ventes. Ces « ventes perdues » ne sont pas causées par la reproduction « illégale » du matériel sur les campus, mais plutôt par le détournement de la clientèle vers de nouvelles solutions novatrices. Le matériel produit par *Top Hat* coûte en moyenne 53 \$ aux étudiants^v. D'après un article de 2016 du *Financial Post*, *Top Hat* aurait rapporté 27 millions de dollars cette année-là^{vi}, et en novembre 2018, l'entreprise s'est hissée au 200^e rang des entreprises affichant un rythme

de croissance parmi les plus élevés en Amérique du Nord selon le palmarès Deloitte Technology Fast 500 de 2018^{vii}.

Si la société collective peut émettre un tarif pour le secteur de l'éducation postsecondaire, qui profite réellement de ce dernier? Ce n'est pas les créateurs de contenus et les étudiants que l'on retrouve aux lignes de front de l'éducation. Le droit d'auteur fermé ne favorise pas un environnement commercial ouvert et concurrentiel. Pas plus qu'il ne favorise le marché de l'éducation postsecondaire auprès des groupes d'intervenants les plus importants : les étudiants et les facultés.

Le secteur numérique en constante évolution représente à la fois un défi et une occasion. Toutefois, nous devons y tenir compte en assurant la flexibilité au niveau de l'innovation et non en récoltant des frais globaux sur les services et les produits que les étudiants utilisent ou ceux dont ils ont besoin.

L'utilisation équitable fournit une offre flexible qui atteint l'équilibre approprié entre la protection des droits d'auteurs et la protection des droits des utilisateurs. Les propositions visant à limiter l'utilisation équitable en éducation ne sont pas nécessaires et elles sont susceptibles de limiter la liberté académique des étudiants et des éducateurs en ce qui concerne la recherche et l'enseignement.

Occasions de partage, de collaboration et d'innovation

Le Canada doit continuer d'assurer la protection et le renforcement des limites et des exceptions à la protection des droits d'auteur, car celles-ci mènent à des options et des occasions plus robustes au sein du système d'éducation canadien et des innovations de pointe de l'industrie.

De plus, le Canada doit reconnaître et respecter les innovations issues de la croissance numérique et des changements que nous avons observés, qui permettent aux créateurs de communiquer et collaborer en favorisant la créativité et le partage des connaissances.

Creative Commons (CC) est un bon exemple d'organisation mondiale à but non lucratif proposant des conditions simples et normalisées. Les permis octroyés par CC ont été appliqués à plus de 1,4 milliard d'œuvres protégées par les droits d'auteur dans le monde et ils sont régulièrement passés en revue par des enseignants qui peuvent facilement accéder au matériel et l'adapter afin d'améliorer leur façon d'enseigner^{viii}.

Le *domaine public* fournit des éléments de base pour la création de nouvelles connaissances, offre l'accès à l'héritage culturel grâce à des ressources d'information et fait la promotion de l'éducation et de l'innovation par l'intermédiaire de la diffusion d'information, d'idées et de principes scientifiques. La durée actuelle de la protection du droit d'auteur, soit la vie de l'auteur plus 50 ans, n'a pas besoin d'être prolongée. Un rapport du *Bureau australien de*

statistique estime que les œuvres littéraires fournissent des rendements commerciaux pour une période moyenne de 1,4 an à 5 ans^{ix}. De plus, les dispositions de la *Loi sur le droit d'auteur* favorisant des processus clairs et simples permettant aux titulaires de droits de choisir de verser leur œuvre dans le domaine public avant la fin de l'échéance de la protection des droits d'auteur doivent être considérées afin de mieux servir l'objet du domaine public visant à stimuler la création de nouvelles œuvres.

L'évolution de l'édition numérique permet désormais aux créateurs de contenu de gagner plus d'argent que jamais en proposant des prix raisonnables et abordables aux consommateurs finaux. Le détaillant de livres électroniques canadien *Kobo*, par exemple, a créé une plateforme d'auto-édition, *Kobo Writing Life*, qui permet aux créateurs de téléverser leurs œuvres directement dans les sites de vente au détail, ce qui permet aux auteurs d'obtenir des redevances plus élevées (70 % plutôt que 8 %) tout en maintenant le contrôle complet des prix et du droit d'auteur. Ces titres représentent entre 20 et 25 % de tous les livres en anglais vendus sur Kobo.com^x.

Il est évident que l'innovation dans le domaine de l'édition et de l'éducation fondée sur l'utilisation des nouvelles technologies plutôt que sur l'imposition de restrictions supplémentaires sur l'utilisation équitable peut mener les créateurs à la croissance, au profit et à la réussite, tout en offrant du contenu enrichissant et engageant aux consommateurs.

Sommaire des recommandations

Campus Stores Canada croit que toute révision ou réforme de la législation relative aux droits d'auteur ou de la *Loi sur le droit d'auteur* a un impact sur la communauté éducative et concerne directement celle-ci. Ainsi, l'entreprise fait les recommandations suivantes :

- **Maintenir les règles et les règlements concernant l'utilisation équitable.**
- **Mettre en œuvre un processus permettant aux titulaires de droits de désigner leurs propres conditions d'utilisation ou de verser eux-mêmes leurs œuvres dans le domaine public.**
- **Ne pas prolonger la durée de la protection du droit d'auteur actuelle.**
- **Intégrer immédiatement les œuvres publiées de la Couronne au domaine public ou octroyer des permis ouverts aux fins de leur consultation ou leur reproduction.**
- **Établir une exception au sein des dispositions contre le contournement des règles afin de permettre le contournement pour toute fin légitime.**

Conclusion

Il est indispensable que la législation relative aux droits d'auteur instaure un juste équilibre entre le droit des créateurs d'être rémunérés pour leur travail et le droit des utilisateurs d'avoir un accès abordable et flexible au contenu protégé.

Campus Stores Canada privilégie un modèle qui n'accorde pas de pouvoir législatif aux sociétés de gestion des droits d'auteur pour la mise en œuvre de tarifs globaux. Un modèle axé sur la tarification par utilisation ou un modèle transactionnel, par exemple, est une recommandation beaucoup plus raisonnable pour assurer l'équité aux créateurs et aux enseignants puisque la rémunération est directement liée à l'utilisation du matériel. Les tarifs globaux établis selon des hypothèses formulées par des modèles désuets et des extrapolations flagrantes^{xi} nuisent au progrès de l'industrie et à l'innovation. Comme l'a si éloquemment affirmé *Théberge c. Galerie*, un contrôle excessif de la part de titulaires du droit d'auteur pourrait restreindre indûment la capacité du domaine public d'intégrer et d'embellir l'innovation créative dans l'intérêt à long terme de l'ensemble de la société^{xii}.

Lorsque des restrictions sont imposées aux étudiants et au personnel éducatif, l'innovation, l'engagement et l'efficacité en souffrent. Une telle situation a un effet néfaste sur la santé globale des écosystèmes et des infrastructures du Canada.

La protection du droit d'auteur doit servir le public canadien. Les intérêts des Canadiens sont mieux servis lorsque la protection du droit d'auteur atteint un équilibre entre la reconnaissance, les droits et les récompenses des créateurs et la capacité et l'intérêt des utilisateurs concernant l'apprentissage, les bénéfices et les outils fournis par les œuvres.

CSC respecte et soutient entièrement les dispositions de l'utilisation équitable de la *Loi sur le droit d'auteur* et implore le gouvernement de les respecter lors de futures mises à jour de la *Loi*, non seulement pour le bien et l'intérêt de millions d'enseignants et d'étudiants, mais également dans l'intérêt de la santé économique du Canada et du secteur des innovations en pleine effervescence.

Si vous avez des questions, voici où vous adresser :

Greg McPherson - Directeur général, Campus Stores Canada

-
- i Soares, Louis, Patricia Steele et Lindsay Wayt. « Evolving Higher Education Business Models: Leading with Data to Deliver Results. » 2016. Washington (D.C.) : American Council on Education. <https://www.acenet.edu/news-room/Documents/Evolving-Higher-Education-Business-Models.pdf>.
- ii [Tableau de la Figure 1 : Independent College Stores Report].
- iii Geist, Michael. « Canadian Copyright, OA, and OER: Why the Open Access Road Still Leads Back to Copyright. » *Michael Geist*. 26 octobre 2017. <http://www.michaelgeist.ca/2017/10/canadian-copyright-oa-oer-open-accessroad-still-leads-back-copyright/>.
- iv [Tableau de la Figure 2 : Cumulative Sales of digital materials by Campus eBookstore].
- vi « How Top Hat is winning over the edtech market one professor at a time. » *Financial Post*, 25 octobre 2016. <https://business.financialpost.com/entrepreneur/growth-strategies/how-top-hat-is-winning-over-the-edtechmarket-one-professor-at-a-time>.
- vii « Top Hat Ranked Number 200 Fastest Growing Company in North America on Deloitte’s 2018 Technology Fast 500TM » *Business Wire*, 19 novembre 2018. <https://www.businesswire.com/news/home/20181119005879/en/>.
- viii Merkley, Ryan. « A Transformative Year: State of the Commons 2017. » *Creative Commons*. 8 mai 2018. <https://creativecommons.org/2018/05/08/state-of-the-commons-2017/>.
- ix <https://www.pc.gov.au/inquiries/completed/intellectual-property/report/intellectual-property.pdf> (page 130).
- x Reid, Calvin, « Kobo’s Michael Tamblyn Talks Walmart and E-books. » *Publishers Weekly*, 16 février 2018. <https://www.publishersweekly.com/pw/by-topic/digital/retailing/article/76097-kobo-s-michael-tamblyn-talkswalmart-and-e-books.html>.
- xi Geist, Michael. « Misleading on Fair Dealing, Part 7: My Appearance Before the Standing Committee on Canadian Heritage. » *Michael Geist*, 28 novembre 2018. <http://www.michaelgeist.ca/2018/11/misleading-on-fair-dealingpart-7/>.
- xii *Théberge c. Galerie d’Art du Petit Champlain inc.*, [2002] 2 S.C.R. 336, 2002; NICNAS 34.

New Course Book Unit Sales	Ventes unitaires de nouveaux manuels pédagogiques
Average unit sales across 74 stores in North America, including 15 from Canada	Moyenne des ventes unitaires calculée selon les données provenant de 74 magasins en Amérique du Nord, dont 15 magasins situés au Canada
110K	110 000
100K	100 000
90K	90 000
80K	80 000
70K	70 000
Year	Année
Units, with Percentage Change	Unités, avec évolution en pourcentage
(16.1%)	(16,1 %)
(5.2%)	(5,2 %)
(9.1%)	(9,1 %)
(3.4%)	(3,4 %)
(13.5%)	(13,5 %)
2009-2010	2009-2010
2010-2011	2010-2011
2011-2012	2011-2012
2012-2013	2012-2013
2013-2014	2013-2014
Number of Records, % Change and Units for each year	Nombre de documents, évolution en pourcentage et unités pour chaque année
Cumulative sales from Jan 2013	Ventes cumulatives depuis janvier 2013
Sales History	Historique des ventes
\$80,000,000.00	80 000 000,00 \$
\$70,000,000.00	70 000 000,00 \$
\$60,000,000.00	60 000 000,00 \$
\$50,000,000.00	50 000 000,00 \$
\$40,000,000.00	40 000 000,00 \$
\$80,000,000.00	80 000 000,00 \$
\$30,000,000.00	30 000 000,00 \$
\$20,000,000.00	20 000 000,00 \$
\$10,000,000.00	10 000 000,00 \$
\$-	\$-
Jan-13	Janvier 2013
Mar-13	Mars 2013
May-13	Mai 2013
Jul-13	Juillet 2013
Sep-13	Septembre 2013
Nov-13	Novembre 2013
Jan-14	Janvier 2014
Mar-14	Mars 2014

May-14	Mai 2014
Jul-14	Juillet 2014
Sep-14	Septembre 2014
Nov-14	Novembre 2014
Jan-15	Janvier 2015
Mar-15	Mars 2015
May-15	Mai 2015
Jul-15	Juillet 2015
Sep-15	Septembre 2015
Nov-15	Novembre 2015
Jan-16	Janvier 2016
Mar-16	Mars 2016
May-16	Mai 2016
Jul-16	Juillet 2016
Sep-16	Septembre 2016
Nov-16	Novembre 2016
Jan-17	Janvier 2017
Mar-17	Mars 2017
May-17	Mai 2017
Jul-17	Juillet 2017
Sep-17	Septembre 2017
Nov-17	Novembre 2017
Jan-18	Janvier 2018
Mar-18	Mars 2018
May-18	Mai 2018
Jul-18	Juillet 2018
Sep-18	Septembre 2018
Nov-18	Novembre 2018
CEI Confidential	AAC – Confidential